

VOTRE KINÉSITHÉRAPEUTE, L'ALLIÉ DE VOTRE PÉRINÉE À TOUT ÂGE DE LA VIE



VOTRE KINÉSITHÉRAPEUTE INTERVIENT À DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA VIE POUR VOTRE RÉÉDUCATION PÉRINÉALE :

DANS L'ENFANCE

- Pour les problèmes d'énurésie, d'incontinence d'effort, d'urgence mictionnelle, d'encoprésie...



À L'ÂGE ADULTE

- Chez la femme : incontinence urinaire, prolapsus, vaginisme, incontinence anale, vaginoplastie, endométriose...
- Chez l'homme : prostatectomie, incontinence urinaire ou anale...



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- Cette rééducation doit être prescrite par un médecin ou est en accès direct si votre kinésithérapeute exerce en MSP ou ESP.
- Les séances sont prises en charge à 100% pour l'assurance maladie si elles sont effectuées dans le cadre du post partum (10 séances) ou à 60% pour les autres situations (les mutuelles remboursent les 40% restants).